FR

150 JAHRE BUNDESGERICHT
ANS TRIBUNAL FÉDÉRAL
ANNI TRIBUNALE FEDERALE
ONNS TRIBUNAL FEDERAL

L'histoire du Tribunal fédéral

En 2025, le Tribunal fédéral fête son 150ème anniversaire. Il existait certes déjà une cour suprême dans l'État fédéral moderne de 1848. Ses compétences étaient toutefois extrêmement limitées, raison pour laquelle il ne se réunissait que rarement. Cette cour suprême n'avait par ailleurs pas de siège permanent et ne siégeait que selon les besoins.
Ce n'est qu'avec la Constitution de 1874, entrée en vigueur en 1875, que le Tribunal fédéral est devenu un tribunal permanent qui, en tant qu'autorité judiciaire suprême de la Confédération, était chargé de garantir les libertés individuelles et les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens ainsi que l'application uniforme du droit fédéral.

Des débuts modestes

Le siège du Tribunal fédéral a été attribué à Lausanne en tant que concession aux radicaux romands. À ses débuts, seuls neuf juges fédéraux travaillaient dans une salle de l'ancien casino, le «Casino de Derrière-Bourg». Toute autre activité était interdite à ces juges ordinaires. Ils étaient assistés par deux greffiers. Le nombre restreint de juges et de collaborateurs a sans cesse dû être augmenté au cours des années suivantes en raison de la charge de travail croissante, raison pour laquelle les locaux au sein du Casino de Lausanne n'ont bientôt plus suffi.

Tribunal fédéral dans l'ancien casino, Lausanne.
© Musée historique de Lausanne

En 1887, le Tribunal fédéral a ainsi déménagé dans un bâtiment spécialement construit à son intention sur l'Esplanade de Montbenon. Ce premier bâtiment du Tribunal fédéral, qui a été édifié dans le style néo-renaissance française et qui accueille aujourd'hui le Tribunal d'arrondissement de Lausanne, a été construit avec les types de pierres les plus divers provenant de toute la Suisse.

'Esplanade de Montbenon', Lausanne
© Musée historique de Lausanne

Une construction iconique

Un quart de siècle déjà après l'emménagement dans le bâtiment de Montbenon, l'espace disponible est à nouveau devenu trop restreint, raison pour laquelle un concours d'architecte pour un nouveau bâtiment pour le Tribunal fédéral a été lancé. 83 projets, portant des noms tels que «Forum Supremum», «Juro», «Plaidoyer» ou «Diane» et provenant de toute la Suisse ont été soumis. Le choix s'est finalement porté sur le projet «Quo Vadis» des architectes neuchâtelois Louis-Ernest Prince et Jean Béguin. En raison du déclenchement de la Première Guerre mondiale, le nouveau bâtiment du tribunal n'a pu être construit qu'à partir de 1922. La remarquable construction néo-classique dans le Parc de Mon-Repos caractérise aujourd'hui encore l'image que l'on a du Tribunal fédéral.

Tribunal fédéral, Lausanne

Le Tribunal fédéral aujourd'hui

La nouvelle Constitution fédérale de 1999 a encore renforcé l'indépendance et le rôle du Tribunal fédéral. En 2007, l'ancien Tribunal fédéral des assurances (TFA) a été intégré au Tribunal fédéral. La troisième et la quatrième Cours de droit public du Tribunal fédéral occupent l'ancien bâtiment administratif du Chemin de fer du Gothard à Lucerne, au bord du lac des Quatre-Cantons. Le Tribunal fédéral, avec ses sites à Lausanne et à Lucerne, est aujourd'hui le lieu de travail de 40 juges fédérales et juges fédéraux et d'environ 375 collaboratrices et collaborateurs, parmi lesquels on compte 175 greffières et greffiers. Ces derniers soutiennent les juges fédérales et les juges fédéraux, notamment lors de la prise de décision et de la rédaction des arrêts. Le Tribunal fédéral dispose en outre d'une administration, dont les collaboratrices et collaborateurs sont en charge de toutes les tâches logistiques et administratives ainsi que des relations publiques et de la communication avec les médias.

Les tâches du Tribunal fédéral

Le Tribunal fédéral est la cour suprême de la Suisse. Qu'il s'agisse de droit civil, de droit pénal ou de droit administratif, chaque citoyenne et chaque citoyen peut saisir le Tribunal fédéral. Il connaît des recours déposés contre les décisions des cours suprêmes cantonales, par exemple un tribunal cantonal, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets.
Peut être invoquée la violation du droit fédéral, du droit international public et du droit intercantonal. Le Tribunal fédéral statue en particulier également sur des griefs de violation des droits fondamentaux, tels qu'on les trouve dans la Constitution fédérale ou la Convention européenne des droits de l'homme. Le Tribunal fédéral est tenu d'appliquer les lois fédérales adoptées par le Parlement; il ne peut qu'en constater l'incompatibilité avec la Constitution.

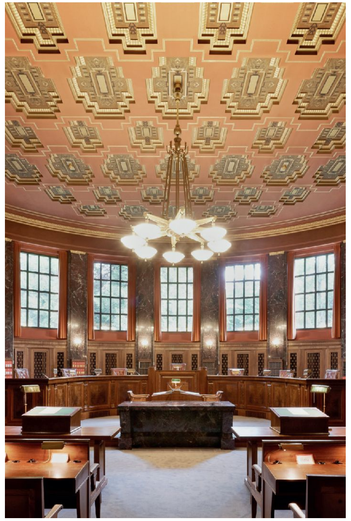

Salle d'audience,
site de Lausanne.

Un jubilé pour tous

«Sur le fronton du palais du Tribunal fédéral à Lausanne figure l'épigraphe „Lex – Justitia – Pax", „Loi – Justice – Paix", qui guide notre activité: appliquer les lois, rendre la justice, garantir la paix juridique et sociale et renforcer ainsi la démocratie.

Dans un État de droit tel que la Suisse, la justice est l'un des contre-pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement des institutions. Le législateur élabore les lois, le gouvernement assure leur mise en oeuvre et le pouvoir judiciaire, comme troisième pouvoir de l'État, protège ces droits. Le Tribunal fédéral est ainsi le garant des droits constitutionnels, dont l'évolution est parallèle à celle de notre société.

En 2025, le Tribunal fédéral fête ses 150 ans d'existence. Appartenir à cette autorité judiciaire suprême nous remplit de fierté : nous ne sommes pas seulement issus d'une longue tradition, mais nous faisons avant tout partie d'une institution qui est au service de toutes et de tous.»

François Chaix
Président du Tribunal fédéral

Bundesgericht
Tribunal fédéral
Tribunale federale
Tribunal federal

150 ans.

Le Tribunal fédéral évoque pour la première fois le principe de la **bonne foi** (bona fides), un principe juridique cardinal. Ce dernier commande pour l'essentiel un comportement honnête et digne de confiance dans les relations juridiques.

ATF 11 I 365

56. Urtheil vom 12. September 1885
in Sachen Nobauer gegen Hierz.

1885

1887

Le Tribunal fédéral rejette le recours d'**Emilie Kempin-Spyri**, première femme docteure en droit, qui n'avait pas été autorisée à représenter son mari en justice. Son opinion, selon laquelle la Constitution fédérale postule la complète égalité juridique entre les sexes, est aussi nouvelle qu'audacieuse, mais ne saurait cependant être suivie, selon le Tribunal fédéral.

ATF 13 I 1

© Archiv Universität Zürich

1893

Le Tribunal fédéral refuse l'extradition vers l'Allemagne d'un citoyen allemand qui avait tenu des propos désobligeants à l'égard de bustes d'empereurs allemands. Le **„crime de lèse-majesté“** est un délit politique, l'extradition ne saurait ainsi être accordée.

ATF 19 I 122

© Ofen- und Keramikmuseum Velten

1918 - 1919

Pendant la Première Guerre mondiale, la Suisse devient une plaque tournante pour les cercles anarchistes. Entre 1918 et 1919, le Tribunal fédéral se prononce sur plusieurs affaires dites **„affaires des bombes“**.

Le Tribunal fédéral confirme que le canton de Neuchâtel n'a pas agi de manière arbitraire lorsqu'il a interdit le film Plein Soleil, dès lors qu'il présente de manière cynique un crime presque parfait et qu'il est ainsi susceptible de porter au crime. Le Tribunal fédéral reconnaît simultanément la **liberté d'expression** comme droit constitutionnel non écrit.

ATF 87 I 114

1961

1946 - 1952

De 1946 à 1952, la **„Chambre des actions en revendication de biens spoliés“** spécialement créée au Tribunal fédéral a statué sur la restitution des biens volés aux personnes de confession juive pendant la Deuxième Guerre mondiale.

© 1960 STUDIOCANAL - Titanus S.P.A.

1970

Le Tribunal fédéral reconnaît la **liberté de réunion** comme droit constitutionnel non écrit. Il précise toutefois dans le même temps que cette liberté ne s'applique pas sans restriction sur le domaine public et qu'il peut être admissible de prévoir une obligation d'obtenir une autorisation.

ATF 96 I 219

© Schweizerisches Sozialarchiv

L'apposition d'un crucifix dans les salles de classe viole le principe de **neutralité confessionnelle** des écoles publiques.

ATF 116 la 252

1990

1990

© Schweizerisches Sozialarchiv

Le Tribunal fédéral accorde **le droit de vote à la Landsgemeinde aux femmes** du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le 28 avril 1991, les femmes dudit canton ont elles aussi pu voter pour la première fois au niveau cantonal.

ATF 116 Ia 359

Le Tribunal fédéral fixe le 1er janvier 1961 comme date déterminante à partir de laquelle les **immissions sonores dues au trafic aérien** dans le rayon des aéroports nationaux suisses deviennent prévisibles. Cela joue un rôle central dans la question du droit à une indemnité en raison du bruit aérien excessif.

ATF 121 II 317

1995

Un médecin est responsable pour les **frais d'entretien de l'enfant** né mais non planifié de la patiente en cas d'erreur de stérilisation.

ATF 132 III 359

2005

Les dispositions constitutionnelles limitant les **résidences secondaires** dans les communes où la proportion de résidences secondaires est de plus de 20 % sont directement applicables dès le 11 mars 2012.

ATF 139 II 243

2013

2012

Le Tribunal fédéral définit les conditions pour une garantie efficace de la **protection des données** sur Google Street View.

ATF 138 II 346

Le Tribunal fédéral admet des recours déposés contre les **conditions de détention** au sein de la prison genevoise (surpeuplée) de Champ-Dollon.

ATF 140 I 125

2014

2017

Le Tribunal fédéral modifie sa **pratique lors de l'examen du droit à une rente AI en cas de troubles psychiques**. Il y a lieu d'examiner la capacité de travail et la capacité fonctionnelle effectives de la personne concernée dans le cadre d'une procédure structurée d'administration des preuves.

ATF 143 V 409 et 143 V 418

Le Tribunal fédéral établit des lignes directrices déterminant, au regard de l'**obligation d'entretien** de l'autre parent, le moment à compter duquel le parent qui prend en charge les enfants la plupart du temps doit, en cas de divorce ou de séparation, exercer une activité lucrative, de même que l'étendue de celle-ci (modèle fondé sur les paliers scolaires).

ATF 144 III 481

2018

2019

Le Tribunal fédéral annule la votation de 2016 sur l'**initiative populaire „Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage“**. Le caractère incomplet et le manque de transparence des informations fournies par le Conseil fédéral ont violé la liberté de vote.

ATF 145 I 207

2019

La Suisse peut transmettre à la France des renseignements sur l'identité de clients français d'**UBS**. La demande d'assistance administrative française ne constitue pas une „fishing expedition“ inadmissible.

ATF 146 II 150

2020

Activer le bouton **„j'aime“** ou **„partager“** d'une publication attentatoire à l'honneur sur Facebook peut constituer une infraction.

ATF 146 IV 23

Le Tribunal fédéral confirme pour la première fois une **condamnation pour discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle**. Le condamné avait tenu des propos pénalement répréhensibles contre la communauté homosexuelle et lesbienne.

ATF 150 IV 292

2024

2024

En prescrivant une substance létale à une femme âgée de 86 ans, en bonne santé, qui désirait mettre fin à ses jours, un médecin n'a pas enfreint la **loi sur les stupéfiants** ni la **loi sur les produits thérapeutiques**.

ATF 150 IV 255

Une **interdiction communale de l'affichage à des fins commerciales** visible depuis le domaine public est admissible. Elle est compatible avec la liberté économique, la garantie de la propriété ainsi qu'avec le principe de l'égalité de traitement.

2C_36/2023 destiné à la publication

2024

2025

Le fonctionnement d'une l'école secondaire publique, avec une orientation catholique marquée et dont l'accès est réservé aux seules filles, n'est pas compatible avec le **devoir de neutralité confessionnelle** des écoles publiques et viole en outre le **principe d'égalité de traitement**.

2C_405/2022 destiné à la publication